

La partie «Focus» d'inforMISEP «Politiques» est élaborée par le secrétariat. Les avis et analyses contenus dans cette partie ne reflètent pas nécessairement les opinions de la Commission européenne ou des correspondants. Les articles signés n'engagent que leur auteur.

Passages à la retraite

Thomas Kruppe, Klaus Schömann & Heidi Oschmiansky

Introduction

Dans la discussion sur les développements de la société, la structure d'âge joue un rôle particulier. C'est ainsi que les Nations Unies (ONU) ont déclaré l'année 1999 «Année internationale des personnes âgées»¹, que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a lancé un «Mouvement mondial Vieillir en restant actif»², et que la Finlande place sa présidence européenne au deuxième semestre de cette année sous le thème du «vieillessement de la population active». Dans le cadre de nos analyses sur la dynamique de l'emploi dans l'Union européenne (cf. à ce sujet Schömann & Kruppe 1996; Kruppe, Oschmiansky & Schömann 1998), nous examinons dans cet article les passages à la retraite et entendons apporter ainsi une contribution à la discussion actuelle en mettant ici aussi au premier plan l'importance de l'interprétation des flux dynamiques. En ce qui concerne les données sur lesquelles repose notre étude, qui proviennent de l'Enquête communautaire sur les forces de travail (EFT), il importe de noter que seuls peuvent être étudiés les passages à la retraite depuis l'emploi salarié et le chômage, mais pas depuis l'inactivité. Les données n'autorisent pas non plus une différenciation selon les types de retraite (retraite anticipée, retraite pour invalidité, pension de vieillesse, etc.). La base des données diffère parfois beaucoup entre les différents pays. Telle est la raison pour laquelle seuls les passages à la retraite des personnes de 51 ans et plus sont étudiés. Les calculs ne concernent par ailleurs que les actifs salariés.

La discussion est polarisée par deux thèses fondamentales contradictoires. Tandis que les uns exigent une sensible prolongation de la vie active afin de pallier à l'augmentation des cotisations d'assurance retraite tout en maintenant la prospérité des personnes âgées (cf. par exemple OCDE 1998), d'autres demandent en vue d'une réduction du chômage ouvert de donner aux personnes âgées la possibilité de quitter précocement la vie active. On escompte ainsi ouvrir aux jeunes de meilleures perspectives d'insertion professionnelle. C'est cet échange que recherchait par exemple l'introduction de la retraite à temps partiel, une mesure de retraite anticipée prévoyant une réduction de l'horaire de travail à plein temps assortie de faibles pertes financières et impliquant en même temps le remplacement par un chômeur ou un apprenti (cf. «Politiques», n° 55/1996 et n° 62/1998).

Dans l'Union européenne (UE), le nombre de personnes de 65 ans et plus a davantage augmenté au cours des dernières années que le nombre des personnes en âge de travailler. Le quotient de dépendance, défini comme le nombre de personnes «à l'âge de la retraite» par rapport au nombre de personnes en âge de travailler (15 à 64 ans), a augmenté. Il était en 1980 de près de 21 %, et de 23 % environ en 1995 (Commission européenne 1996d). Selon certaines estimations, les personnes de 65 ans au moins représenteront en 2005 environ 26 % du nombre des personnes en âge de travailler. Ce taux pourrait même être en l'an 2025 de près de 36 %, c'est-à-dire qu'il y aura pour une personne de 65 ans et plus moins de trois personnes en âge de travailler (Commission européenne 1996c).

Un aspect plus décisif pour le financement des régimes de retraite

est toutefois la baisse de la participation à l'activité professionnelle chez les personnes de 55 à 64 ans depuis plus de deux décennies dans tous les pays industriels occidentaux (OCDE 1992, 1998; Guillemard 1993). Depuis 1983, les taux d'inactivité de ce groupe d'âge ont augmenté dans tous les pays de l'UE à l'exception du Portugal (Auer 1997). De ce fait, si le taux de retraités augmente dans l'UE, c'est depuis le début des années 80 davantage parce que les travailleurs quittent précocement la vie active avant l'âge normal de la retraite qu'en raison de facteurs démographiques (Commission européenne 1996c).

La principale explication de la baisse de la participation des personnes âgées à l'activité professionnelle est le renforcement du recours aux possibilités de retraite anticipée et de retraites d'invalidité (Delsen 1996). La tendance à la sortie précoce de la vie active se manifeste dans tous les pays industriels occidentaux, mais ils présentent des différences parfois considérables quant au niveau que cette tendance accuse (Commission européenne 1999).³ Les régimes publics d'assurance vieillesse sont grevés à deux titres par l'accès précoce à la retraite: les prestations sont d'une part perçues pendant une période plus longue, et les cotisations sont d'autre part moindres ou versées moins longtemps.

L'OCDE (1996a) prédit pour l'année 2030 à la plupart des Etats mem-

1 Pour plus de renseignements: <http://www.un.org/esa/socdev/iyop.htm>.

2 Pour plus de renseignements: Vieillessement et Santé, OMS, 20 Avenue Appia, CH-1211 Genève 27.

3 En ce qui concerne les variations des formules de passage à la retraite dans certains pays ainsi que les différentes explications, cf. Kohli et al. (1991); Naschold & de Vroom (1994); Hards (1995).

Tableau 1: Régimes de pension de vieillesse dans l'UE (situation en 1995*)

Age normal de la retraite	Retraite anticipée possible à partir de	Retraite partielle possible à partir de	Nombre d'années de cotisations requises pour une retraite à taux complet
B entre 60 et 65 ans	58 ans (dans certains cas: 57 ou 55 ans)	55 ans	hommes: 45, femmes: 40 années de cotisations
DK 67 ans	plus de 50 ans	entre 60 et 65 ans	40 années de séjour
D hommes: 65 ans; femmes: 63 ans	63 ou 60 ans (dans les nouveaux Länder à partir de 55 ans)	63 ou 60 ans	années de cotisations non fixées
GR hommes: 65, femmes: 60 ans; 5 ans plus tôt en cas de travail physiquement pénible	60 ans (bâtiment: 58 ans); femmes: 55 ans	35 années de cotisations	
E 65 ans	64 ans	possible à partir de 62 ans	35 années de cotisations
F 60 ans	56 ans et 2 mois (exception: 55 ans)	retraite progressive à partir de 55 ans	37,5 années de cotisations (portées à 40 années de cotisations)
IRL 65 ans	plus de 55 ans (dans certains cas)		48 années de cotisations
I hommes: 60, femmes: 55 ans	dans les entreprises frappées par la crise économique: 5 ans (dans la sidérurgie 10 ans) avant l'âge normal de la retraite	cette possibilité est mise en place	40 années de cotisations
L 65 ans	57 ans		40 années de cotisations
NL 65 ans	dans le cadre de conventions collectives (à partir de 59 ans)	la retraite partielle peut aussi être convenue dans des conventions collectives; pas d'indication d'âge	50 années de séjour
A hommes: 65, femmes: 60 ans	hommes: 60, femmes: 55 ans	possible; pas d'indication d'âge	40 années de cotisations
P hommes: 65, femmes: 60 ans	à partir de 60 ans, parfois de 55 ans (dans certains cas)	55 jusqu'à 65 ans	40 années de cotisations
FIN 63-65 ans	60-64 ans	entre 58 et 64 ans	40 années de séjour
S 65 ans	16-64 ans (en cas de maladie, de handicap mental et physique)	entre 61 et 64 ans	en fonction de la durée du séjour; pas d'indications
UK hommes: 65, femmes: 60 ans	prévue dans le cadre de négociations collectives	non prévue	hommes: 44, femmes: 39 années de cotisations

* Correspond à l'année pertinente pour l'interprétation des données disponibles.

Sources: Commission européenne (1996b, 1996c); Hards (1995).

bres de l'UE qu'ils consacreront aux régimes publics de retraite environ 14 % et plus du produit intérieur brut (PIB) s'ils conservent leurs régimes actuels de retraite. Ce sont de gros problèmes qu'auront surtout l'Italie avec plus de 20 % et l'Allemagne et la Finlande avec respectivement près de 17 % et 18 % du PIB. Le taux actuel est dans la plupart des pays de l'UE inférieur à 11 % du PIB. Ce n'est qu'au Royaume-Uni et en Irlande que selon les prévisions, la part du PIB consacrée aux paiements publics de retraites restera en 2030 inférieure à 10 %. Ces prévisions à long terme comportent de grandes incertitudes dues par exemple à l'éventualité d'un renforcement de l'immigration vers l'UE et à la difficulté de prévoir l'évolution du marché du travail. On considère toutefois qu'il est certain qu'à partir de 2005, la pression qui s'exerce sur les régimes de retraite va fortement augmenter, lorsque les générations de forte natalité de l'après-guerre prendront leur retraite (Commission européenne 1996c).

Les dispositions des Etats membres, notamment âge de la retraite et possibilités de retraite anticipée, sont présentées au tableau 1. Tandis que les limites légales d'âge de passage à la retraite sont assez semblables dans tous les pays, les dispositifs de retraite anticipée diffèrent quant à l'âge auquel on peut y accéder. En règle générale, le passage à la préretraite peut intervenir pour cause de maladie, de travail physiquement pénible, de chômage ou de longue durée d'assurance. Si l'analyse des données ne peut distinguer en fonction du type de retraite, une interprétation n'en est pas moins rendue possible par la prise en compte des différentes dispositions.

En Italie, en Grèce, en Belgique et en France, l'importance des passages à la retraite est imputable pour une bonne part à

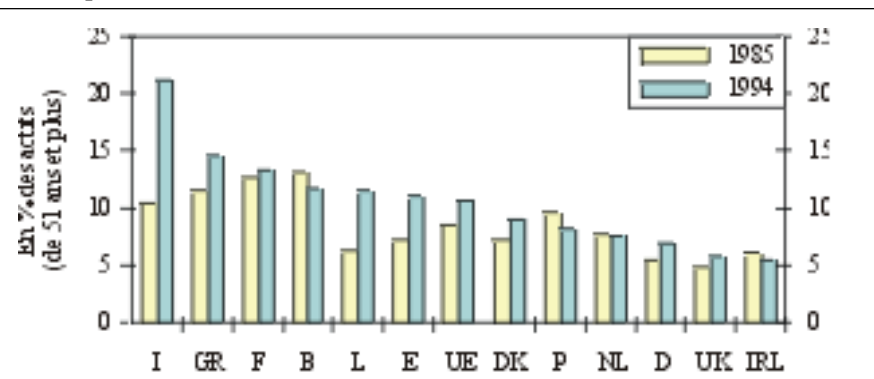
la faible limite d'âge des retraites normales et des retraites anticipées. En Italie par exemple, les travailleurs d'entreprises frappées par la crise économique peuvent demander une retraite anticipée cinq ans (et même dix ans dans la sidérurgie) avant l'âge normal de la retraite. Mais les 13 dispositifs sectoriels de retraite anticipée mis en place pour la plupart (à titre généralement limité dans le temps) au milieu des années 80 ont eux aussi contribué à l'augmentation des passages à la retraite (cf. RIB Italie). Au Portugal aussi, il existe sept dispositifs différents de retraite anticipée au niveau sectoriel, qui pour la plupart ont été arrêtés dans les années 80 (cf. RIB Portugal).

L'augmentation des passages à la retraite

Les passages à la retraite depuis l'emploi salarié et le chômage ont augmenté (parfois considérablement) dans pratiquement tous les pays de l'UE de 1985 à 1994 (cf. figure 1). Alors qu'en 1985, ce sont en moyenne 8,5 % des actifs salariés de 51 ans et plus dans les pays considérés ici qui passaient à la retraite, ce taux est en 1994 d'environ 10,5 %. Les divers pays accusent toutefois des taux très différents de passage à la retraite: c'est ainsi que l'Italie est en tête avec plus de 20 %, un taux qui la distingue considérablement des autres pays; en Irlande, ce sont la même année tout juste 6 % des 51 ans et plus qui sont passés à la retraite. Dans les divers pays, les taux de passage à la retraite ont évolué différemment de 1985 à 1994.

Tandis qu'en Irlande, en Belgique et au Portugal les passages à la retraite ont en 1994 accusé un recul par rapport à 1985, ils ont progressé dans les autres pays. C'est l'Italie qui présente avec près de 11 points de pourcentage l'augmentation la plus importante; elle est suivie du Luxembourg et de l'Espagne (respectivement plus de cinq et près de quatre points). Le tableau 2 présente la proportion des personnes de 50 ans et plus sur l'ensemble de la population en 1985 et 1994, afin d'illustrer l'évolution démographique. Il présente également l'évolution du taux d'emploi des 50-64 ans, qui indique la

Figure 1: Passages à la retraite depuis l'emploi salarié et le chômage (51 ans et plus), 1985 et 1994



Remarques: pour le Luxembourg en 1985 et 1994 ainsi que pour les Pays-Bas en 1994, pas de données disponibles sur les passages à la retraite depuis le chômage; au lieu de 1985: Italie 1983; Belgique 1986; Espagne 1987; Portugal 1988.

Sources: Enquête communautaire sur les forces de travail; calculs des auteurs.

proportion des salariés de ce groupe d'âge pour lesquels (dans la plupart des Etats membres; cf. tableau 1) l'âge du passage à la retraite était proche.

L'évolution démographique de même que les taux d'emploi dans les Etats membres ne peuvent toutefois guère expliquer à eux seuls l'augmentation des passages à la retraite pendant la période considérée. Si la proportion des 50 ans et plus sur l'ensemble de la population a augmenté dans presque tous les pays de 1985 à 1994, elle a baissé au

Luxembourg et au Royaume-Uni, mais comme on l'a vu, les passages à la retraite ont augmenté aussi dans ces deux pays. Inversement, les passages à la retraite ont diminué jusqu'en 1994 en Irlande, en Belgique et au Portugal, tandis que pendant la même période la proportion des 50 ans et plus sur l'ensemble de la population a légèrement augmenté. En France, la proportion de ce groupe d'âge est en 1985 et 1994 très faible par comparaison avec les autres pays; la France n'en occupe pas moins pour ces deux années respectivement la deuxième et la troi-

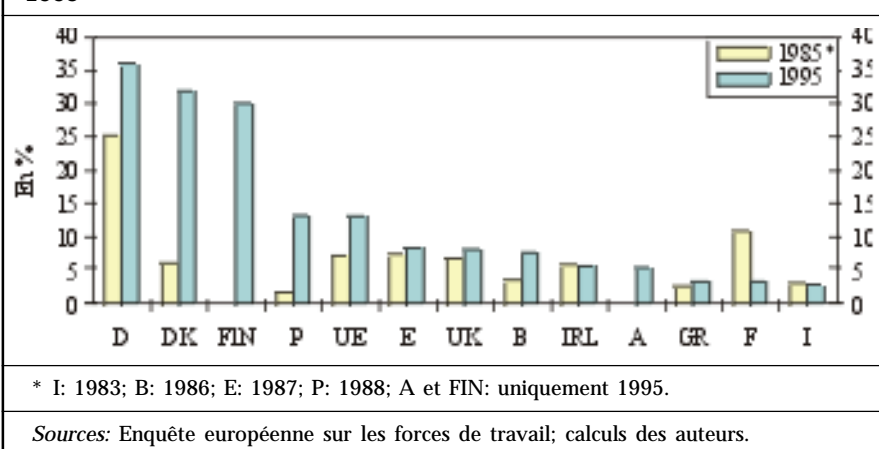
Tableau 2: Personnes âgées dans l'UE: proportion sur l'ensemble de la population et taux d'emploi, 1985 et 1994 (en %)

	Proportion des personnes de 50 ans et plus sur l'ensemble de la population		Proportion des salariés de 50 à 64 ans sur l'ensemble des personnes de ce groupe d'âge	
	1985	1994	1985	1994
B	31,6	31,7	35,3	32,6
DK	30,8	31,8	58,4	61,1
D	33,9	36,0	47,8	49,8
GR	31,5	35,6	51,4	45,7
E*	31,3	33,0	41,7	38,4
F	29,6	29,6	45,3	42,9
IRL	22,4	23,7	44,7	44,3
I	31,7	34,1	42,6	38,0
L	30,1	29,7	36,5	36,4
NL	25,9	27,3	37,1	41,6
P*	31,4	31,8	51,5	53,6
UK	31,2	30,8	55,3	56,4
UE	31,2	32,6	46,9	45,8

* Espagne et Portugal: 1987 au lieu de 1985.

Sources: Enquête communautaire sur les forces de travail; calculs des auteurs.

Figure 2: Proportion des passages à la retraite depuis le chômage parmi les passages à la retraite depuis l'emploi salarié et le chômage, 1985 et 1995



sième place pour ce qui est des passages à la retraite.

Les taux d'emploi des personnes âgées ont de 1985 à 1994 baissé dans l'ensemble de l'UE. Mais lorsque l'on examine les pays un à un, on constate que cela est vrai «seulement» pour sept pays, et pour certains de ceux-ci de façon minime. Au Danemark, en Allemagne, aux Pays-Bas, au Portugal et au Royaume-Uni cependant, les taux d'emploi ont progressé jusqu'en 1994 et les passages à la retraite ont en même temps (à l'exception du Portugal) augmenté. En Italie, en Grèce et en Espagne, on observe toutefois une nette corrélation entre l'évolution démographique, les taux d'emploi et les passages à la retraite: dans ces pays, la proportion des plus de 50 ans a jusqu'en 1994 augmenté de façon supérieure à la moyenne, les taux d'emploi des «anciens» ont fortement baissé, et l'on observe un fort taux de croissance des passages à la retraite.

Une explication des différences des taux d'emploi et des taux de passage à la retraite pourrait résider dans la composition sectorielle de la structure économique des divers pays. Les pays où les secteurs primaire et secondaire occupent une place importante auraient ainsi des taux de passage à la retraite plutôt élevés, car c'est surtout dans ces secteurs que les mutations structurelles ont entraîné des suppressions d'emplois dans l'UE depuis le milieu des années 80 (cf. Commission européenne 1996a). L'étude de Kohli et al. (1991) démontre toutefois que les différences sectorielles entre les pays ne correspondent pas de façon équivalente aux différences des taux de passage à la retraite anticipée. C'est ainsi par exemple que les Pays-Bas et l'Allemagne ont des structures sectorielles différentes, mais des taux de retraite anticipée similaires.

La composition des passages à la retraite: passages depuis le chômage et depuis l'emploi salarié

Quel était le statut d'emploi des personnes âgées avant qu'elles ne prennent leur retraite? Les données disponibles étant limitées, nous ne pou-

vons présenter ici que le rapport entre les passages à la retraite depuis le chômage et depuis l'emploi salarié. La figure 2 montre ce rapport en présentant la proportion des passages à la retraite depuis le chômage; lorsqu'on y ajoute celle des passages à la retraite depuis l'emploi salarié, on obtient 100 %.

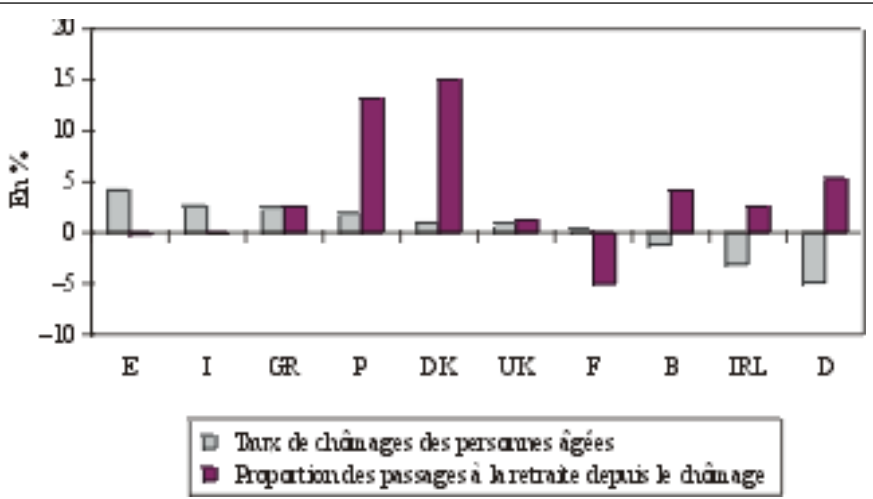
Un peu plus de 7 % seulement des actifs âgés qui ont pris leur retraite en 1985 sont en moyenne européenne passés du chômage à la retraite. Or, la proportion de passages à la retraite depuis le chômage était en 1985 dans la plupart des pays de l'UE de 1 à 7 %. En France (près de 11 %) et surtout en Allemagne (plus de 25 %) par contre, les passages à la retraite depuis le chômage sont dès 1985 fréquents. Dix ans plus tard, la proportion de passages à la retraite depuis le chômage a considérablement augmenté dans presque tous les pays: la moyenne de l'UE est en 1995 de près de 13 %. On constate des augmentations particulièrement élevées au Danemark (près de 25 points de pourcentage) ainsi qu'au Portugal et en Allemagne (respectivement près de 12 et 10 points). Ce n'est qu'en France qu'en 1995, les passages à la retraite depuis le chômage ont nettement reculé (de 7 points) vis-à-vis de 1985. Le taux élevé de croissance observé au Danemark peut avoir été influencé à partir de 1994 par la suppression du dispositif de retraite anticipée (auquel il a été fortement recouru avant qu'il ne vienne effectivement à expiration)

pour les 50-59 ans (cf. Bundesarbeitsblatt 1996). En France, les passages à la retraite depuis le chômage ont diminué de 1985 à 1995 de près des trois quarts. Ceci ne saurait toutefois être imputé à la réforme du régime des retraites de 1994, qui a porté la limite d'âge des retraites anticipées de 55 ou 50 ans à 57 ans (Hardes 1995). Les passages à la retraite depuis le chômage ont fortement baissé en France dès 1992. En Irlande et en Italie, les passages à la retraite depuis le chômage ont augmenté de 1985 à 1995, mais moins que les passages à la retraite depuis l'emploi⁴. Le nombre de passages à la retraite depuis l'emploi salarié a lui aussi augmenté dans presque tous les pays (de façon certes moins dramatique). Il ne présente une baisse qu'au Portugal et en Belgique: un cinquième environ de 1985 à 1995. On ne peut établir de corrélation entre l'évolution des passages à la retraite depuis le chômage et l'évolution du taux de chômage des personnes âgées, comme le montre la figure 3.

Dans la plupart des pays, la proportion des chômeurs parmi les actifs âgés a progressé de 1985 à 1994, et les passages à la retraite ont également augmenté. Cependant, en Ir-

⁴ L'augmentation des passages à la retraite depuis l'emploi salarié étant en Irlande et en Italie plus importante que l'augmentation des passages à la retraite depuis le chômage, la figure 3 montre pour ces deux pays un léger recul de la proportion des passages à la retraite depuis le chômage.

Figure 3: Evolution des taux de chômage et proportion des passages à la retraite depuis le chômage parmi les passages à la retraite depuis l'emploi salarié et le chômage (51 ans et plus) de 1985* à 1994



* I: 1983; B: 1986; E: 1987; P: 1988.

Sources: Enquête européenne sur les forces de travail; calculs des auteurs.

lande, en Belgique et en Allemagne, le taux de chômage des personnes âgées est inférieur en 1994 à ce qu'il était en 1985, et pourtant les passages à la retraite depuis le chômage ont augmenté en 1995 dans ces pays de près de 3 à 5 %. A l'inverse, on constate par exemple en France que les passages à la retraite depuis le chômage ont diminué de 5 % tandis que les taux de chômage des personnes âgées ont augmenté. Au Danemark et au Portugal, les taux de chômage ont augmenté de 1985 à 1994, les passages à la retraite depuis le chômage augmentant quant à eux de façon disproportionnée.

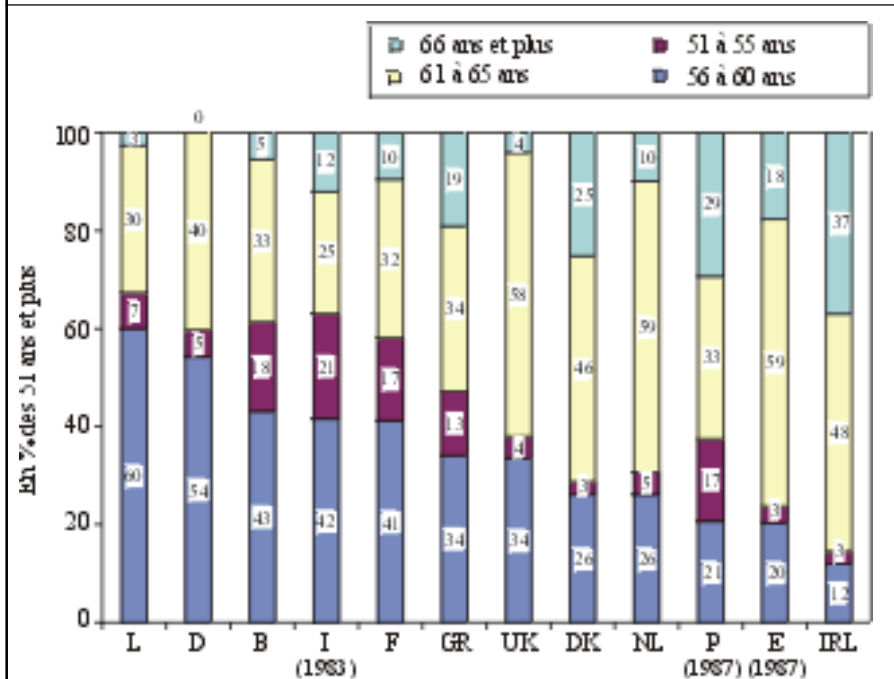
Passages à la retraite depuis l'emploi salarié selon l'âge

L'observation des passages à la retraite en fonction des groupes d'âge permet de tirer des conclusions quant à la tendance, croissante ou décroissante, à la retraite anticipée dans l'UE (cf. figures 4.1 et 4.2)⁵.

Alors que dans tous les pays de l'UE, à l'exception de l'Italie, les limites d'âge pour le passage à la pension normale de vieillesse étaient en 1985 et 1995 d'au moins 60 ans ou plus, ce sont en 1985 et 1995 dans six pays de l'UE les 56-60 ans qui constituent le groupe le plus important en ce qui concerne les passages à la retraite

depuis l'emploi salarié. Si l'on y ajoute le groupe des 51-55 ans, on constate qu'en 1985 dans cinq pays, et en 1995 même dans neuf pays, plus de la moitié des personnes qui sont passées à la retraite depuis l'emploi salarié avaient de 51 à 60 ans. Les taux de croissance les plus remarquables par

Figure 4.1: Passages à la retraite depuis l'emploi salarié selon le groupe d'âge en 1985



Sources: Enquête européenne sur les forces de travail; calculs des auteurs.

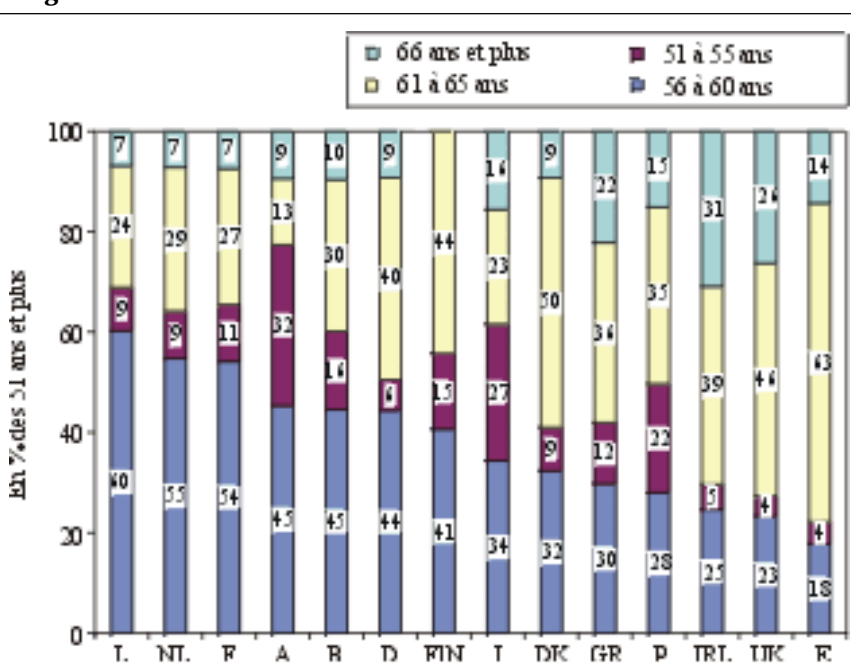
rapport à 1985 sont ceux des Pays-Bas (environ 33 %) et du Portugal (22 %).

Alors que dans la plupart des pays, la proportion des 51-60 ans parmi les passages à la retraite depuis l'emploi salarié était en 1995 plus élevée qu'en 1985, elle est en 1995 notamment au Royaume-Uni et en Allemagne de près de 10 points inférieure à celle de 1985.

On peut pour récapituler classer les pays en trois groupes en ce qui concerne les passages à la retraite depuis l'emploi salarié:

1. les pays à fort taux de passages «précoces» à la retraite (c'est-à-dire où la moitié au moins des personnes du groupe d'âge considéré ici qui ont pris leur retraite en 1985 et 1995 avaient entre 51 et 60 ans): Belgique, Allemagne, France, Italie et Luxembourg;
2. les pays à taux relativement élevé de passages «tardifs» à la retraite
- 5 Il importe toutefois de noter que les groupes d'âge étudiés ici ne considèrent que les personnes de 51 ans et plus. Des passages à la retraite sont également intervenus (mais dans une mesure restreinte) dans les groupes d'âge inférieur. Les parts respectives des groupes d'âge de 51 ans et plus sur la totalité des passages à la retraite sont donc en fait plus faibles que les taux indiqués ici.

Figure 4.2: Passages à la retraite depuis l'emploi salarié selon le groupe d'âge en 1995



Sources: Enquête européenne sur les forces de travail; calculs des auteurs.

(la proportion des 66 ans et plus parmi les 51 et plus est en 1985 et 1995 d'au moins 15 %): Grèce, Irlande, Portugal et (dans une certaine mesure) Espagne;

1995 d'importantes modifications de la structure d'âge des passages à la retraite: Danemark, Pays-Bas et Royaume-Uni.

Les données permettent donc de conclure à une tendance aux passages

3. les pays qui accusent de 1985 à

«précoces» à la retraite en provenance de l'emploi salarié.

Le tableau 3 présente la part des groupes d'âge sur les passages à la retraite depuis l'emploi salarié dans l'UE. En chiffres absolus, c'est le groupe des 56-60 ans qui accuse l'augmentation la plus importante de 1985 à 1995. Alors qu'en 1985, le groupe des 61-65 ans était le groupe le plus important en chiffres absolus pour les passages à la retraite depuis l'emploi salarié, il a été supplanté en 1995 par le groupe des 56-60 ans. En outre, la part des 51-55 ans a légèrement augmenté en moyenne européenne de 1985 à 1995 par rapport aux autres groupes d'âge.

Cependant, la part des 66 ans et plus dans les passages à la retraite a également augmenté de 1985 à 1995 de plus de trois points de pourcentage par rapport aux autres groupes d'âge. En chiffres absolus, ce groupe d'âge a (comme celui des 51-55 ans) connu une augmentation de près de 90.000 personnes.

Dans l'ensemble, les passages à la retraite des 51 ans et plus depuis l'emploi salarié ont augmenté dans l'ensemble de l'UE de 34 % entre 1985 et 1995. On note ici les taux d'évolution chez les 66 ans et plus de même que chez les 51-55 ans: ils ont progressé respectivement de près de 70 % et plus de 60 %. On constate donc une tendance à une plus grande différenciation selon l'âge pour les passages à la retraite depuis l'emploi salarié. Un autre indice en est qu'entre 1985 et 1995, la part du groupe qui est à l'âge normal de la retraite (61-65 ans) a nettement diminué par rapport aux autres groupes d'âge.

Passages à la retraite depuis le chômage selon l'âge

Lorsqu'on observe les passages à la retraite depuis le chômage en fonction de l'âge représentés aux figures 4.3 et 4.4, on constate qu'il n'est pas de groupe d'âge auquel reviendrait d'une façon générale l'essentiel des passages à la retraite. Si le groupe des 56-60 ans représentait en 1985 la plus grande part des passages à la retraite dans cinq pays sur onze, c'est dans quatre pays le groupe des 61-65 ans qui était quantitativement le plus important.

Tableau 3: Part des groupes d'âge dans les passages à la retraite depuis l'emploi salarié dans l'UE¹, 1985 et 1995

Groupes d'âge	1985 ²		1995		Augmentation de 1985 à 1995 (milliers)	Taux d'évolution ³
	milliers	%	milliers	%		
51-55 ans	145,8	13,1	235,2	15,8	89,4	0,61
56-60 ans	392,6	35,2	537,5	36,0	144,9	0,37
61-65 ans	447,8	40,1	498,2	33,4	50,4	0,11
66 ans et plus	130,7	11,7	220,4	14,8	89,7	0,68
Total (51 ans et plus)	1.116,8	100,0	1.491,2	100,0	374,4	0,34

1 sans S et D.

2 I: 1983; P et E: 1987; sans FIN et A.

3 taux d'évolution standardisé: 1995 (en milliers) ÷ 1985 (en milliers) - 1.

Remarque: les données de l'Allemagne n'ont pas été retenues dans ce tableau en raison de la situation spéciale intervenue suite à l'unification allemande. On peut pour mettre en évidence une tendance européenne globale exclure ainsi les distorsions susceptibles d'en résulter.

Sources: Enquête européenne sur les forces de travail; calculs des auteurs.

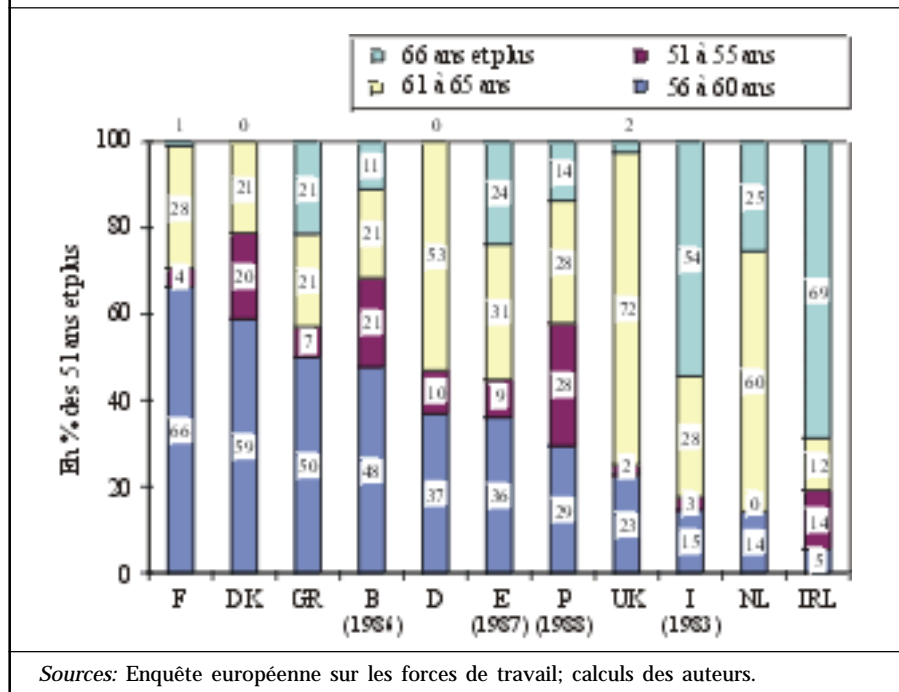
La forte proportion des 66 ans et plus n'en reste pas moins remarquable: en 1985, dans cinq pays (Irlande, Pays-Bas, Italie, Espagne, Grèce), un cinquième des personnes âgées qui passent à la retraite depuis le chômage ont 66 ans ou plus, et même bien plus de la moitié en Irlande et en Italie (respectivement près de 69 % et 54 %). Dix ans plus tard, on trouve à nouveau cinq pays (Irlande, Italie, Grèce, Portugal et Allemagne) avec une forte proportion de 66 ans et plus parmi les passages à la retraite depuis le chômage: plus d'un tiers. La proportion de 51-55 ans a augmenté jusqu'en 1995 dans la plupart des pays de l'UE, surtout au Danemark (pour atteindre 30 %) et en Italie (20 %). La part de ce groupe d'âge a en revanche baissé en Irlande, en Belgique, en Espagne, et très notablement surtout au Portugal (de plus de 10 points de pourcentage).

Là encore, on peut récapituler en classant les pays en trois groupes en prenant pour critère les passages «précoces» à la retraite ou, en d'autres termes, les groupes d'âge «moins vieux» (c'est-à-dire les 51-60 ans)⁶:

1. pays dans lesquels ni en 1985 ni en 1995 les groupes d'âge «moins vieux» n'ont représenté une proportion importante des passages à la retraite depuis le chômage (c'est-à-dire au maximum 30 % environ): Royaume-Uni et Irlande. C'est dans cette catégorie que l'on peut aussi classer l'Italie;
2. pays dans lesquels les groupes d'âge «moins vieux» ont représenté en 1985 ainsi qu'en 1995 une proportion très importante (au moins 50 %) des passages à la retraite depuis le chômage: France et Danemark;
3. pays dans lesquels de 1985 à 1995, la proportion des groupes d'âge «moins vieux» parmi les passages à la retraite depuis le chômage a diminué fortement (c'est-à-dire d'au moins 15 points de pourcentage): Grèce, Portugal, Espagne, Allemagne et Belgique (ce dernier

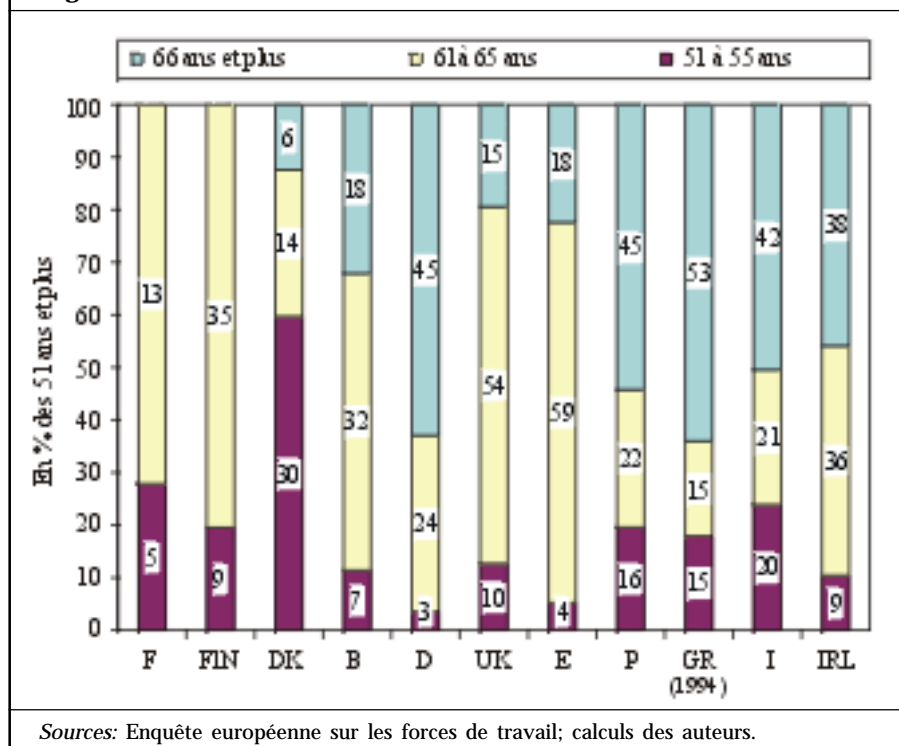
⁶ En raison des différences dans la structure d'âge, les critères utilisés pour les passages à la retraite depuis l'emploi salarié dans les différents pays ne peuvent être repris ici.

Figure 4.3: Passages à la retraite depuis le chômage selon le groupe d'âge en 1985



Sources: Enquête européenne sur les forces de travail; calculs des auteurs.

Figure 4.4: Passages à la retraite depuis le chômage selon le groupe d'âge en 1995



Sources: Enquête européenne sur les forces de travail; calculs des auteurs.

pays pouvant aussi presque être classé dans le second groupe).

On peut donc retenir que, comme pour les passages à la retraite depuis l'emploi salarié, une différenciation

croissante entre les groupes d'âge peut être constatée de 1985 à 1995 dans l'UE pour les passages à la retraite depuis le chômage. Comme le montre le tableau 4, les groupes d'âge des 51 à 55 ans et des 66 ans et

Tableau 4: Part des groupes d'âge dans les passages à la retraite depuis le chômage dans l'UE¹, 1985 et 1995

Groupes d'âge	1985 ²		1995 ³		Taux d'évolution ⁴
	milliers	%	milliers	%	
51-55 ans	4,2	5,2	13,2	13,6	2,14
56-60 ans	36,3	45,2	33,9	35,0	-0,07
61-65 ans	30,6	38,1	32,2	33,3	0,05
66 ans et plus	9,2	11,5	17,4	18,0	0,89
Total (51 ans et plus)	80,3	100,0	96,8	100,0	0,21

1 Sans S, L, A et D.

2 I: 1983; B: 1986; E: 1987; P: 1988; sans FIN.

3 GR: 1994; sabs NL.

4 taux d'évolution standardisé: 1995 (en milliers) ÷ 1985 (en milliers) - 1.

Remarque: les données de l'Allemagne n'ont pas été retenues dans ce tableau en raison de la situation spéciale intervenue suite à l'unification allemande. On peut pour mettre en évidence une tendance européenne globale exclure ainsi les distorsions susceptibles d'en résulter.

Sources: Enquête européenne sur les forces de travail; calculs des auteurs.

plus notamment ont connu de 1985 à 1995 une forte augmentation en chiffres absolus des passages à la retraite depuis le chômage. Le taux d'évolution des 51 à 55 ans est bien plus marqué: de 1985 à 1995, leur nombre a plus que triplé, tandis que le nombre des 66 ans et plus doublait presque.

Deux aspects peuvent ici être retenus à titre de récapitulation: tout

d'abord, la différenciation s'est renforcée de 1985 à 1995 dans l'UE en ce qui concerne les passages à la retraite depuis le chômage et l'emploi salarié. Ce sont les 51-55 ans et les 66 ans et plus qui accusent les taux d'augmentation les plus importants. En second lieu, on remarque que les passages à la retraite depuis l'emploi salarié ont augmenté dans l'UE d'environ 34 % de 1985 à 1995,

mais les passages à la retraite depuis le chômage de «seulement» un peu plus de 20 %.

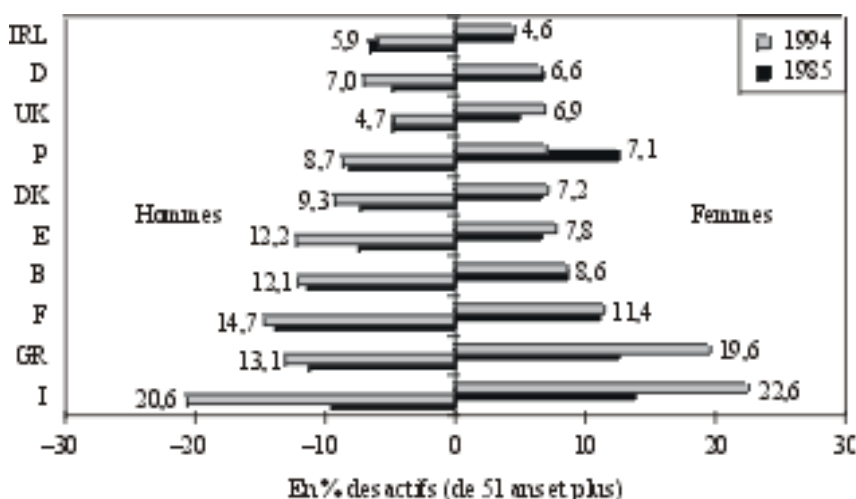
Une question importante, mais qui dépasse le cadre de la présente analyse, est de savoir si cette tendance à un renforcement de la différenciation des passages à la retraite en fonction de l'âge est associée à un renforcement de l'inégalité sociale. Il faudrait pour y répondre étudier les raisons possibles des passages tardifs (à partir de 66 ans) à la retraite. Ces cas sont sans doute imputables pour une part non négligeable à la faiblesse des revenus attendus.

Passages à la retraite selon le sexe

La figure 5 présente respectivement pour les femmes et pour les hommes de 51 ans et plus les proportions de passages à la retraite depuis l'emploi salarié et depuis le chômage en 1985 et 1994 parmi les actifs du même sexe.

Dans presque tous les pays considérés ici (l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Grèce et l'Italie faisant exception), le taux de passage à la retraite des femmes est en 1985 et 1994 inférieur à celui des hommes. Dans la plupart des pays, les taux de passage à la retraite des femmes et des hommes ont connu de 1985 à 1994 une évolution relativement uniforme, c'est-à-dire qu'ils ont augmenté. Ce n'est qu'en Irlande, au Royaume-Uni, en Allemagne et au Portugal que l'on observe une évolution dissemblable: dans les deux premiers pays, les taux de passage à la retraite des femmes ont augmenté tandis que ceux des hommes ont légèrement diminué, tandis que c'était l'inverse dans les deux derniers pays.

On observe d'importants changements des passages à la retraite des femmes entre 1985 et 1994 au Portugal, en Grèce et en Italie. Dans ces deux derniers pays, les passages à la retraite ont augmenté respectivement de sept et près de neuf points de pourcentage, le taux de passage à la retraite des femmes ayant en Grèce augmenté bien davantage que celui des hommes. Au Portugal par contre, les taux de passage à la retraite des femmes ont baissé de plus de 5 %. Le relève-

Figure 5: Passages à la retraite depuis l'emploi salarié et le chômage pour les femmes et les hommes (51 ans et plus), 1985 et 1994

Remarque: Diagramme classé selon les taux de passage à la retraite des femmes. Les valeurs indiquées sont celles de 1994.

Sources: Enquête européenne sur les forces de travail; calculs des auteurs.

Tableau 5: Taux d'activité des hommes et des femmes dans l'UE (en %), 1985 et 1994

Groupes d'âge	Hommes		Femmes	
	1985	1994	1985	1994
25-49 ans	95,8	93,8	60,8	69,4
50-54 ans	90,4	87,7	48,1	55,7
55-59 ans	73,2	68,8	35,2	37,4
60-64 ans	38,6	32,7	13,6	13,5
65-69 ans	12,8	9,5	4,7	4,0
70 ans et plus	4,5	3,3	1,5	1,1

Source: Eurostat: Enquête sur les forces de travail, Résultats 1985 et 1994.

ment progressif au Portugal, depuis 1994, de l'âge de la retraite des femmes (de 62 à 65 ans) n'a toutefois sans doute apporté encore qu'une faible contribution à cette évolution (cf. RIB Portugal). C'est depuis 1991 que le taux de passage à la retraite est en baisse.

Une comparaison des taux d'activité professionnelle des femmes et des hommes âgés dans l'UE montre que les femmes, indépendamment de l'âge légal de la retraite, quittent la vie active plus tôt que les hommes (cf. tableau 5).

De 1985 à 1994, la proportion des femmes actives dans les groupes d'âge de moins de 60 ans a augmenté, tandis qu'en même temps les taux d'activité des hommes ont baissé dans tous les groupes d'âge. Cependant, ce ne sont par exemple dans le groupe d'âge des 55 à 59 qu'un peu plus de 37 % des femmes qui exercent une activité professionnelle, tandis que ce pourcentage est encore de près de 70 % chez les hommes. Dans l'ensemble, on peut toutefois constater dans les cohortes une tendance, plus marquée dans les groupes d'âge plus jeunes, au rapprochement du taux d'activité.

Ces constats à première vue contradictoires (des taux de passage à la retraite en moyenne faibles en même temps que de faibles taux d'activité des femmes âgées) peuvent s'expliquer par le fait que toutes les femmes quittant la vie active ne prennent pas immédiatement leur retraite, mais commencent par passer à l'inactivité (OCDE 1995). Par ailleurs, de nombreuses femmes passent à l'inactivité et y demeurent, n'ayant plus fréquemment que les hommes pas acquis (pas pu acquérir) de droits à la retraite. Les femmes se chargent (doivent se charger) bien plus que les

hommes des soins des enfants ou de la prise en charge de proches, elles interrompent davantage leur activité professionnelle et acceptent des emplois atypiques: c'est ainsi que les femmes sont plus souvent employées à temps partiel et gagnent en moyenne moins que les hommes (cf. Schömann & Kruppe 1993; Commission européenne 1997; Schömann, Rogowski & Kruppe 1998). Les femmes ont ainsi davantage de difficultés à satisfaire aux conditions requises pour pouvoir percevoir une retraite complète⁷; ou bien elles doivent être actives plus longtemps pour bénéficier d'une retraite égale à celle des hommes. Particulièrement dans les pays dotés de systèmes légaux d'assurance retraite financés essentiellement par des cotisations patronales et salariales, les phases d'emploi à temps partiel et les années non cotisées réduisent le montant futur des retraites. Aux Pays-Bas, au Danemark, en Finlande et en Suède par contre, tous les citoyens percevoient (indépendamment de toute activité professionnelle) une retraite de base. Cette retraite est toutefois très faible, et les retraites complémentaires existant dans les quatre pays sont elles aussi basées sur les revenus (cf. Commission européenne 1996c).

Réforme des systèmes des pensions de vieillesse dans l'UE

Alors que dans les années 80, dans de nombreux Etats membres de l'UE, les retraites anticipées ont été activement encouragées (cf. Casey 1996), un abandon de cette politique s'esquisse depuis le début des années 90. Dans la plupart des pays, la priorité est désormais accordée à la réduction des coûts occasionnés par le paiement des retraites (cf. Commission européenne 1996c). Les principales

mesures (envisagées ou déjà mises en œuvre) depuis le début des années 90 peuvent être récapitulées comme suit (cf. Commission européenne 1996b; 1996c; Reday-Mulvey 1997):

- relèvement de l'âge normal de la retraite (Allemagne, Grèce, Italie, Finlande, Portugal et Royaume-Uni);
- introduction d'un âge flexible de passage à la retraite (Espagne, Italie et Suède⁸);
- augmentation de la durée de cotisation pour une retraite complète (France et Portugal);
- restrictions du montant des retraites (Danemark, Pays-Bas et Finlande);
- restrictions des possibilités de retraite anticipée (Allemagne, France, Pays-Bas et Autriche);
- introduction ou modification de systèmes de retraite partielle constituant des possibilités de retraite anticipée (Belgique, Danemark, Allemagne et Autriche).

Une bonne partie des réformes vise à une prolongation de la durée de la vie active. On peut toutefois être assez sceptique quant à l'effet réel du relèvement de l'âge de la retraite sur la prolongation de la vie active. Même les incitations financières visant à retarder le recours aux régimes publics de retraite n'ont par le passé guère eu d'effet. Le passage précoce à la retraite a été financé par l'épargne privée, des plans personnels de retraite et des retraites d'entreprise. Il est donc probable que le

⁷ Il existe toutefois dans les Etats membres des mesures qui réduisent les désavantages occasionnés dans le calcul des retraites par les phases de soins ou de prise en charge. En Belgique et au Royaume-Uni par exemple, le nombre d'années de cotisations requises des femmes est moindre (cf. tableau 1; cf. aussi Commission européenne 1996c, p. 145-151). L'augmentation du nombre d'années de cotisations introduite depuis 1994 en France et au Portugal va en revanche défavoriser davantage les femmes pour les raisons citées plus haut.

⁸ En Suède, le montant de la retraite doit dépendre en partie de l'espérance moyenne de vie au moment du versement. Ainsi, l'espérance moyenne de vie étant en augmentation, une formule plus défavorable de calcul des retraites aura sans doute pour conséquence que les assurés devront rester actifs plus longtemps afin que leur pension de vieillesse équivaille au montant qu'ils avaient escompté (Commission européenne 1996b, p. 12).

relèvement de l'âge normal de la retraite aura pour effet de privatiser encore un segment de la retraite, c'est-à-dire que les coûts vont se trouver transférés depuis l'Etat vers les individus, qui ne seront pas tous au même point en mesure d'opter librement entre travail et retraite.

Par ailleurs, le relèvement de l'âge normal de la retraite n'aboutit à retarder le passage à la retraite que si des emplois sont disponibles en nombre suffisant pour les travailleurs âgés. Ceci implique que les entreprises soient disposées à continuer à qualifier des travailleurs âgés au lieu de les remplacer encore par des personnels plus jeunes déjà qualifiés. Pour renverser cette tendance, il faut que les entreprises aient économiquement intérêt à maintenir les travailleurs âgés. Des mesures spéciales de formation continue (comme par exemple en France) et des programmes de promotion de la santé des personnes âgées (comme par exemple en Finlande et en Suède) peuvent contribuer à maintenir et à améliorer le niveau de performance.⁹ En Autriche, les entreprises sont depuis 1994 tenues de notifier les licenciements prévus de plus de cinq travailleurs âgés. L'agence fédérale pour l'emploi s'efforce alors de prévenir les licenciements, par exemple par des aides aux formations en entreprise ou au chômage partiel (cf. RIB Autriche¹⁰).

Les Lignes directrices pour l'emploi pour 1999 revendiquent elles aussi (cf. l'article introductif de ce numéro) à leur point 4 la mise en place de mesures ayant pour objet de maintenir la capacité de travail des travailleurs âgés et de leur fournir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, de formes flexibles de travail et de participation active à la vie professionnelle. Cette revendication doit faire l'objet d'un soutien

sans réserve. Mais en même temps, la participation à ces mesures ne devrait pas être interdite aux jeunes. De ce fait, associer la compensation financière accordée pour la sortie précoce volontaire de la vie active à l'embauche simultanée d'un remplaçant exerce des effets positifs sur le plan non seulement de la politique de l'emploi, mais aussi de la politique sociale. Mais en tout état de cause, la principale stratégie (également pour délester les régimes publics de retraite) reste fondamentalement la lutte contre le chômage massif. En effet, seule une forte participation des personnes en âge de travailler à l'emploi permettra à l'avenir de garantir les nécessaires transferts de revenus.

Bibliographie

- Auer, P. (1997): «Les taux d'inactivité dans l'Union européenne.» In: *inforMISEP «Politiques»*, n° 58, p. 34-43.
- Bundesarbeitsblatt (1996): «Erste Reformbefahrungen in Dänemark», n° 10, p. 26.
- Casey, B. (1996): «Exit Options from the Labour Force.» In: G. Schmid, J. O'Reilly & K. Schömann (éd.): *International Handbook of Labour Market Policy and Evaluation*. Cheltenham: Edward Elgar, p. 379-401.
- Commission européenne (1996a): *Emploi en Europe 1996*. Bruxelles, Luxembourg.
- Commission européenne (1996b): *MISSOC - La protection sociale dans les Etats membres de l'Union européenne. Situation au 1er juillet 1995 et évolution*. Bruxelles, Luxembourg.
- Commission européenne (1996c): *La protection sociale en Europe 1995*. Bruxelles, Luxembourg.
- Commission européenne (1996d): *Tableau de bord 1995. Suivi des recommandations du Conseil européen d'Essen sur la politique de l'emploi*. Bruxelles, Luxembourg.
- Commission européenne (1997): *Rapport annuel sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes (1996)*. Luxembourg.
- Commission européenne (1999): *Employment Rates Report 1998*. Luxembourg.
- Delsen, L. (1996): «Gradual Retirement: Lessons from the Nordic Countries and the Netherlands.» In: *European Journal of Industrial Relations*, Vol. 2, n° 1, p. 55-67.
- Eurostat (1988 et 1992): *Enquête sur les forces de travail - Méthodes et définitions*. Luxembourg.
- Eurostat (1994 et 1995): *Enquête sur les forces de travail: résultats*. Luxembourg.
- Guillemard, A.-M. (1993): «Travailleurs vieillissants et marché du travail en Europe.» In: *Travail et Emploi*, n° 57, p. 60-79.
- Hardes, H.-D. (1995): «Beschäftigung oder Ruhestand: Ein internationaler Vergleich zur arbeitsmarkt- und sozialpolitischen Problematik.» In: *Konjunkturpolitik*, n° 1, p. 55-94.
- Kohli, M., M. Rein, A.-M. Guillemard & H.

van Gunsteren (éd.) (1991): *Time for Retirement. Comparative Studies of Early Exit from the Labour Force*. Cambridge: Cambridge University Press.

Kruppe, T., H. Oschmiansky & K. Schömann (1998): «Activité indépendante: la dynamique de l'emploi dans l'Union européenne.» In: *inforMISEP «Politiques»*, n° 64, p. 36-47.

Naschold, F. & B. de Vroom (éd.) (1994): *Regulating Employment and Welfare*. Berlin, New York.

OCDE (1988a): *Perspectives de l'emploi 1988*. Paris.

OCDE (1988b): *La réforme des régimes publics de pensions*. Paris.

OCDE (1992): *Perspectives de l'emploi 1992. Chapitre 5: Labour Market Participation and Retirement of Older Workers*. Paris, p. 195-237.

OCDE (1995): *La transition de l'emploi à la retraite*. Etudes de politique sociale n° 16. Paris.

OCDE (1996a): *Ageing in OECD Countries. A Critical Policy Challenge*. Etudes de politique sociale n° 20 (en anglais). Paris.

OCDE (1996b, 1997, 1998): *Perspectives de l'emploi 1996 (1997 et 1998)*. Paris.

OIT (Organisation internationale du travail) (1995): *World Labour Report 1995. Chapter 2: Ageing Societies: Problems and Prospects for Older Workers*. Genève, p. 31-54.

Reday-Mulvey, G. (1997): «Special Feature - The Future of Retirement. A Summary of Recent Reforms of Public Pensions.» In: The Geneva Association: *The Four Pillars - Les Quatre Piliers. Research Programme on Social Security, Insurance, Savings and Employment*, n° 21, p. 2-6.

RIB (Rapports d'information de base du MISEP), tous les Etats membres. Edité par I.A.S. sur l'ordre de la Commission européenne.

Schömann, K. (1995): *Active Labour Market Policy in the European Union*. Discussion Paper FS I 95-201. Berlin: Wissenschaftszentrum Berlin für Sozialforschung.

Schömann, K. & T. Kruppe (1993): *Fixed-Term Employment and Labour Market Flexibility - Theory and Longitudinal Evidence for East and West Germany*. Discussion Paper FS I 93-204. Berlin: Wissenschaftszentrum Berlin für Sozialforschung.

Schömann, K. & T. Kruppe (1996): «La dynamique de l'emploi dans l'Union européenne.» In: *inforMISEP «Politiques»*, n° 55, p. 37-47.

Schömann, K., T. Kruppe & H. Oschmiansky (1998): *Beschäftigungsdynamik und Arbeitslosigkeit in der Europäischen Union*. Discussion Paper FS I 98-203. Berlin: Wissenschaftszentrum Berlin für Sozialforschung.

Schömann, K., R. Rogowski & T. Kruppe (1998): *Labour Market Efficiency in the European Union - Employment Protection and Fixed-Term Contracts*. London.

Tuijnman, A. C. & K. Schömann (1996): «Life-Long Learning and Skill Formation.» In: G. Schmid, J. O'Reilly & K. Schömann (éd.): *International Handbook of Labour Market Policy and Evaluation*. Cheltenham: Edward Elgar, p. 462-488.

Whitting, G., J. Moore & B. Tilson (1995): «Employment Policies and Practices towards Older Workers: An International Overview.» In: *Employment Gazette*, avril, p. 147-151.

9 Cf. OIT (1995); Whitting et al. (1995); pour l'importance de l'apprentissage tout au long de la vie, cf. Tuijnman & Schömann (1996).

10 Un système de bonus-malus a par ailleurs été introduit en Autriche en 1996 par la Loi sur la politique de l'emploi et la Loi d'adaptation structurelle; ce système récompense les entreprises qui embauchent et sanctionne celles qui licencient des personnes de plus de 50 ans (cf. «Politiques», n° 55/1996, p. 10).